

**N°2023/043**

13 Rue du Général Sarrut  
09700 CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr



**MAIRIE DE CANTE**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2023  
Reçu en préfecture le 06/10/2023  
Publié le  
ID : 009-210900767-20231003-2023\_043-DE

**SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023**

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 08
- absents : 02
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :  
**27/09/2023**

**OBJET**

**Rénovation façade  
de la Mairie  
en brique**

*Validation de devis*

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
**06 octobre 2023**  
et publication du  
**06 octobre 2023**

*Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.*

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Jacques GIMENO**

**Le Maire,**

**Eric CANCEL**

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT M Jean-Jacques GIMENO, M Philippe BISOGNIN, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

**Étaient excusés :** Mme Wendy BURG, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire**

M le Maire informe ;

Un premier devis par l'entreprise INACIO Façade pour enduire la façade de la mairie pour un montant de 6 663 € a été validé le 23/05/2023 par la délibération n°2023/027.

Le devis porté sur un enduit façade projeté.

L'entreprise nous informe être obligé de piquer entièrement la façade avant d'enduire ; offrant une possibilité que la façade soit suffisamment propre pour envisager une restauration en brique terre cuite jointée, ce qui embellirait fortement la façade.

Le montant de cette réalisation est de 12 584 € TTC.

La déclaration préalable pour cette restauration a été acceptée.

M le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce nouveau devis et de valider dans le cas où cette opération pourrait être réalisable.

Après avoir examiné le devis et entendu M le Maire le conseil municipal à l'unanimité ;

se prononce sur la réalisation de piquetage et restauration en brique terre cuite jointée et mandate M le Maire pour signer le devis.

**Pour extrait conforme**